

La société des dépôts pétroliers de la Corse (DPLC) :

La poule aux œufs d'or !



Date: 26 novembre 2018 Author : Frédéric Poletti

Commentaires

Nous réclamions depuis des mois la publication des comptes annuels, c'est chose faite. DPLC s'est soumis à la loi en publiant, il y a quelques jours, les comptes 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017. IL nous a, donc, fallu nous pencher sur les 240 pages de bilan représentant 8 années d'exercice. Ce que nous pouvons vous dire, c'est que nous comprenons pourquoi DPLC a trainé à les publier. Dans un contexte de cherté des carburants, la non publication des comptes s'avérait pratique afin de ne pas heurter notre sensibilité devant une telle rentabilité.

Le chiffre d'affaires (CA):

Il a connu une croissance exceptionnelle.
La crise ? chez DPLC, on ne connaît pas!

Entre la première année d'exploitation de l'ère rubis (2010) et 2017, il a cru de 20.46%.

Evolution du résultat et des bénéfices de DPLC

DPLC	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CA	7 327 998	8 658 481	8 901 952	8 513 567	8 724 128	8 701 216	9 386 832	9 866 768	10 429 996
Bénéfices nets	-10 886	1 669 384	2 167 424	2 378 726	2 524 775	2 411 993	2 793 551	3 030 996	3 339 882

agissons contre la cherté des carburants en Corse

La croissance est même encore plus spectaculaire si on compare le CA moyen des 3 derniers exercices de l'ère TOTAL avec le CA 2017, la croissance est de 58.2%. D'ailleurs si on compare le ration CA par m³ de stockage avec d'autres dépôts appartenant à Rubis Terminal, c'est DPLC qui a, de très loin, le meilleur ratio

CA et résultat par m3 de stockage

Dépôts	CA moyen/m3	résultat moyen/m3
DPLC	240,90 €	78,01 €
Saint Priest	86,23 €	27,83 €
StockBrest	58,10 €	15,24 €
Wagram Terminal	22,69 €	9,46 €

agissons contre la cherté des carburants en Corse

Les bénéfices :

Ils ont explosé. Entre la première année d'exploitation de l'ère Rubis (2010) et 2017, il a cru de 100.07%. (Photo 1).

L'explosion des bénéfices est même encore plus spectaculaire si on compare le bénéfice moyen des 3 derniers exercices de l'ère TOTAL avec le CA 2017 : 1242.5%

En 2017, le bénéfice représente 30% du CA, c'est un ratio spectaculaire. Mais, il n'est pas hors norme par rapport aux autres dépôts gérés par Rubis Terminal.

En revanche, pour le ratio bénéfices par m3 de stockage, c'est encore DPLC qui écrase ces autres dépôts. Cf photo ci-dessus

DPLC, c'est, donc, en 2017, 12 salariés pour un CA de 10 500 000 € et des bénéfices de 3 340 000 € ! Un mot, un seul : spectaculaire !

Les dividendes :

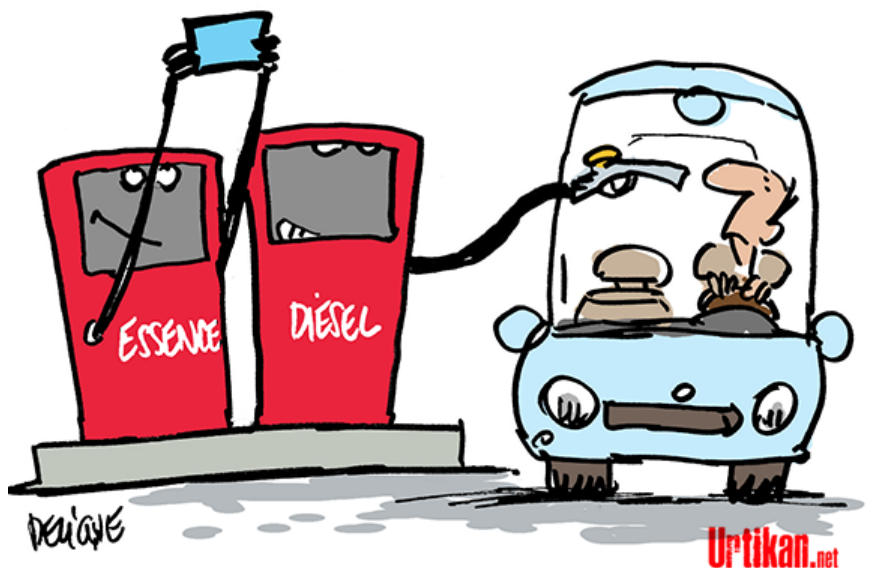
De 2005 à 2009, avant Rubis, il n'y a eu aucun dividende de distribuer.

Entre 2010 et 2017, ces derniers ont augmenté de manière considérable : + 245.5% passant ainsi de 990 000 € en 2010 à 3 420 000 € en 2017.

Entre 2010 et 2017, les actionnaires se sont redistribué la bagatelle de 16 279 619 € pour des bénéfices cumulés de 20 316 732,50 €

Les dividendes représentent en moyenne 78,52% des bénéfices générés par l'entreprise. En 2017, ils ont même représenté 102.4% des bénéfices.

**MENACES SUR LE
POUVOIR D'ACHAT**



Dividendes perçus par les actionnaires de DPLC

DPLC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dividendes	990 000	2 100 060	999 000	2 296 500	2 100 060	2 160 000	2 214 000	3 420 000
Dividendes/Bénéfices	59,30%	96,89%	42,00%	90,96%	87,07%	77,32%	73,05%	102,40%

agissons contre la cherté des carburants en Corse

Les investissements :

On se souvient de la déclaration de Didier Clot, directeur de DPLC, dans le Corse Matin (édition du 29 octobre 2018) : « nous avons gagné 20 millions d'euros depuis 2010 et nous avons investi 18.5 millions d'euros »

Laissant entendre qu'une grande partie des bénéfices avaient été réinvesti. Ce qui est faux puisque la presque totalité des bénéfices a été converti en dividende.

Les investissements se retrouvent dans les actifs dans les immobilisations corporelles. Et, il suffit de comparer les montants bruts (hors amortissement) d'une année sur l'autre pour mesurer l'investissement.

Ces immobilisations corporelles sont principalement portées par le poste : « Installations techniques, matériel, outillage ». Le détail de ce poste n'est pas donné, on n'en saura pas plus.

Ce que l'on peut dire c'est qu'il ne s'agit pas d'investissements afin d'avoir des cuves de stockage en rapport avec la consommation insulaire. Ce qui permettrait de réduire les allers-retours des pétroliers et donc de réduire les coûts.

Il ne s'agit pas non plus d'investissements destinés à doter les dépôts d'un second oléoduc afin de permettre l'approvisionnement en biocarburants moins taxés et permettant d'avoir une TGAP minorée.

A quoi bon ? Tous les surcoûts sont, de toute façon, répercutés sur le prix à la pompe.

En revanche, de 2010 à 2017, le montant brut des immobilisations a cru en moyenne de 2 225 651 € par an. Soit un total de 17 805 211 €.

Investissements dans DPLC

DPLC	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Immobilisation (montant brut)	20 126 799	22 235 970	24 844 741	27 139 677	29 844 615	32 267 653	34 393 679	35 880 398	39 292 790	40 896 545	42 649 952
Variation N/N-1	-	2 109 171	2 608 771	2 294 936	2 704 938	2 423 038	2 126 026	1 486 719	3 412 392	1 603 755	1 753 407

agissons contre la cherté des carburants en Corse

Cependant, à titre de comparaison, entre 2007 et 2009, avant l'arrivée de Rubis, la valeur brute des immobilisations a augmenté en moyenne de 2 358 971 € soit légèrement plus.

Cela veut dire qu'avant Rubis, les investissements se faisaient dans les mêmes proportions.

En revanche, il est utile de préciser que ce n'est pas avec les bénéfices que ces investissements ont été réalisés. **En effet, la presque totalité des bénéfices sont redistribués en dividende.**

Ce n'est pas non plus par des apports de Rubis Terminal. **Cela n'apparaît pas dans les bilans.**

Non, ces investissements sont financés par les dettes fournisseurs (le crédit accordé par le fournisseur), l'emprunt (7 250 000 souscrits entre 2010 et 2017), les avances sur factures et le reliquat de bénéfices qui restent après les dividendes (4 037 000 € entre 2010 et 2017).

En d'autres termes, Rubis Terminal a investi 0 € et a empoché 53.5%(sa participation dans DPLC) des dividendes soit 8 700 000 euros. L'autre partie étant partagée entre Total (25%) et Euro Garages (BP) (21.5%).

A noter que fin 2017, Rubis a racheté la participation d'Euro Garages (BP). La société empochera dorénavant 75% des dividendes.

Il est certain que la gestion DPLC n'explique pas à elle-seule la différence de prix avec le Continent. Mais, les dépôts pétroliers ont un rôle central et stratégique dans la distribution des carburants en Corse. Et, comprendre ce qui s'y passe permet d'appréhender la politique néfaste de Rubis vis-à-vis de la cherté des carburants en Corse.

Frédéric Poletti, rédacteur de cette note, est membre du **collectif citoyen** «*Agissons contre la cherté des carburants en Corse*» qui a lancé une pétition signée par plus de 5000 personnes.

Plateforme revendicative du collectif ***Agissons contre la cherté des carburants en Corse***

NOS DEMANDES

- Une exigence de transparence sur le modèle du décret Lurel dans les DOM, nous demandons à ce que les compagnies pétrolières fassent preuve de transparence :

- Publication des comptes de DPLC (la loi donne cette obligation mais elle n'est pourtant pas respectée)
- Avoir des informations sur le marché passé entre DPLC et les sociétés de tankers pour l'acheminement des carburants en Corse.
- Un accès aux dates de livraison des dépôts pétroliers afin de vérifier la corrélation entre les livraisons des dépôts et la modification des prix à la pompe.
- Connaitre le type de contrat liant les enseignes de distribution et les stations-service pour savoir qui fait le prix à la pompe.
- Avoir des informations sur le marché de transport routier des carburants pour livrer les stations-service.

2- Régler le problème de la TGAP

Le consommateur insulaire n'a pas à supporter cette taxe appliquée aux professionnels de la distribution mais qu'ils répercutent sur le prix à la pompe. Il n'est pas responsable de la non-distribution de biocarburant.

Les DOM qui connaissent le même problème que la Corse sont exonérés de TGAP

3- Les biocarburants

Mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de permettre la distribution de ces biocarburants qui sont moins taxés que les autres carburants.

4- Encadrement des prix

En l'absence de solutions alternatives, la voiture en Corse n'est pas un choix mais une obligation. Le consommateur insulaire n'est pas responsable de cette impossibilité de choix.

Le décret Lurel encadre les prix dans les DOM ce qui a permis de faire considérablement baisser les prix dès son entrée en vigueur.

La Corse étant considérée comme territoire de la France métropolitaine, l'insularité ne peut expliquer un écart de prix avec la moyenne nationale. Nous demandons un encadrement des prix afin que ces derniers soit en corrélation avec la réalité économique et sociale de la Corse.

5- Les solutions alternatives

Nous demandons que soient mis en place les moyens nécessaires en Corse pour le développement de solutions alternatives plus écologiques.

Mais, d'ici là, les actions pour faire baisser les prix des carburants doivent être menées. Nous ne pouvons plus attendre.